

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Patrimoine public et environnement –  
Service parc automobile

**CESSION D'UN VÉHICULE A LA  
SARL JACQUET**

N° 2024 - D - 279

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant, l'absence de Monsieur Gérard DEZIER, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1<sup>er</sup> vice-président, en application de l'arrêté susvisé,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Suite à la mise aux enchères sur le site Agorastore, est approuvée la vente d'un véhicule et de son aménagement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	immat	Prix encheri TTC	Numéro d'inventaire	Date 1ere immat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 30/07/2024
Renault Bus Heuliez GX 217	EN329DT	1 710 €	DCHET2008REPRI011	10/05/2000	179 633,42 €	0 €
Aménagement SAFRA			DCHET2008REPRI011.		69 840,95 €	0 €

La société JACQUET située, La rivière, 85310 Rives de Lyon se porte acquéreur du véhicule et de son aménagement au prix total de 1 710 €.

**Article 2** – La recette est inscrite au budget Déchets Ménagers – article 775 – rubrique 7212.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 01 AOUT 2024  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Michel ANDRIEUX

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 01 AOUT 2024  
Publié ou notifié,  
Le 01 AOUT 2024